



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : **02/2026**

Demande de crédit de CHF 52'500.– TTC pour la réhabilitation partielle de la toiture de l'auberge communale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 5 mars 2026 pour étudier le préavis susmentionné en présence de Monsieur Philippe Esseiva, Municipal ainsi que Quentin Pommaz, Secrétaire municipal. Nous les remercions ici pour leurs explications et les réponses à nos questions.

Commentaires généraux

Les membres de la Commission n'ont pas de remarques particulières. Nous convenons que les travaux annoncés sont nécessaires.

En ce qui concerne le choix des entreprises mandatées, les critères choisis pour ces travaux de moindre ampleur sont les prix proposés tout en travaillant avec des entreprises locales.

Concernant les bornes définies comme la priorité selon l'étude, le lieu ne semble pas être l'endroit le plus approprié, au vu du nombre de places réduit. Celles-ci seraient plus appropriées à d'autres endroits, tel que le parking du CCS.

Proposition d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 02/2026 et en avoir débattu, la Commission a conclu à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 5 mars 2026

Gewalt Frederic, rapporteur

Lo Valvo Luca, excusé

Augsburger Michel

Cuny Lafond Sergio, excusé

Roch Julien